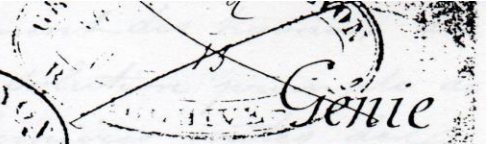


Artillerie

Direction de Lyon

Place de Lyon

2^e Arrondissement



Direction de Lyon

Place de Lyon

Fort de Bron

Procès-verbal

de conférence sur l'établissement des
poulies différentielles dans les casemates à
canon du fort de Bron.

L'an mil huit cent soixante-quinze et le 1^{er}
du mois d'Octobre, M^{rs} M^{rs} Capitaine, Chef
d'Escadron Commandant l'Artillerie du 2^e Arron-
dissement.

Et Cétard, Capitaine du Génie délégué
à cet effet, par M^{rs} le St Colonel Chef du Génie
de la place de Lyon,

Se sont réunis en conférence à l'effet de
déterminer les conditions de l'établissement des
poulies différentielles dans les casemates à canon
du fort de Bron.

Après avoir pris connaissance de la note
en date du 17 Février 1875, émanée du Comité de
l'Artillerie, relative à la mise en service de la
poulie différentielle dans les casemates à canon;

Il n'ayant d'ailleurs aucun renseignement
officiel précis soit sur la nature des pièces qui
armeront plus tard les casemates à canon,
soit sur le système d'ascenseur qui sera adopté
ultérieurement.

Enfin l'état d'avancement des travaux du fort de Bron exigeant une solution prompte de la question pour que les dernières voûtes des batteries cuirassées puissent être fermées avant l'hiver.

Les membres de la conférence se sont arrêtés d'un commun accord aux propositions formulées ci-après :

Le poids de la pièce la plus forte qui constituera plus tard, l'armement des places ne dépassera pas, selon toute probabilité,

8.000 K^g.

Partant de cette base les membres de la conférence ont admis qu'il suffirait de placer, au-dessus de la pièce dans chaque batterie cuirassée deux manilles distantes de :

0^m 50

pouvant supporter chacune une poulie différentielle de la force de :

4000 K^g.

Celle de ces manilles la plus rapprochée de la bouche de la pièce étant à une distance du sans-aurre de la genouillère de :

3. 85

Quant à l'épaisseur à donner à la tige de la manille, celle de :

0,045

a été considérée comme largement suffisante.

Dans les batteries cuirassées disposées pour recevoir un ascenseur il est aussi nécessaire de fixer des manilles dans la voûte au-dessus de la cage de l'ascenseur.

Comme, selon toute probabilité, les différentes parties des pièces, affûts, etc... seront montés séparément et que le poids de la partie la plus pesante (La pièce) ne dépassera pas

Il suffirait de fixer à la voute deux manilles semblables aux précédentes dans l'axe vertical de l'ascenseur et à 0^m 50 l'une de l'autre.

Pour ce qui est du nombre des poulies différentielles à posséder dans les magasins du fort, les membres de la conférence ont pensé que les manœuvres n'ayant jamais à être faites partout en même temps, les poulies nécessaires à la manœuvre dans une batterie, soit deux de la force de 4.000^{kg} chaque suffiraient, la longueur de chaîne, affectée à chacune, étant de 6,00 mètres.

Le système d'ascenseur qui sera adopté ultérieurement n'est point connu, les membres de la conférence n'ont donc pas jugé opportun prévoir des approvisionnements de poulies différentielles pour les ascenseurs des batteries envisagés afin de ne pas préjuger la question.

Fait et Clos à Bron, les jour, moi
et an que dessus

Le Chef d'Escadron d'Artillerie,

Ouzouff

Le Capitaine du Génie

Ch. Clavier